

INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL

L'INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL assure ses missions sous la responsabilité du médecin du travail dans le cadre de protocoles écrits ; elles comprennent :

- visite d'information et de prévention ;
- visite intermédiaire ;
- action de prévention des risques professionnels ;
- action de sensibilisation : éducation, hygiène, risques professionnels et éducation à la santé ;
- participation aux CHSCT des entreprises adhérentes sur invitation des membres du CHSCT et délégation du médecin du travail ;
- analyse des conditions de travail (visites de chantier, d'atelier, etc.) ;
- réalisation d'étude de poste ;
- visite des nouveaux adhérents ;
- élaboration / mise à jour de la fiche entreprise.

Il est membre de l'équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail

